



Comité Français d'Étude et de Développement  
de la Fertilisation Raisonnée

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MARDI 14 JANVIER 2020 – 13h30-17h30**

**SIEGE SOCIAL DU COMIFER - IMMEUBLE LE DIAMANT A  
14 RUE DE LA REPUBLIQUE - 92800 PUTEAUX - SALLE A**

---

**Ordre du Jour :**

1. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration
2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 septembre 2019
3. Modification de la composition du Conseil d'Administration
4. Point sur le Label COMIFER, avenir du Groupe d'appui (nouveau RMT BOUCLAGE)
5. Bilan des Rencontres COMIFER-GEMAS 2019
6. Journée technique pH et fertilité des sols du 12 mars 2020
7. Comptes provisoires 2019 (à approuver par l'Assemblée Générale le 1<sup>er</sup> avril 2020)
8. Budget provisoire 2020
9. Convention MAA : Clôture convention 2018-2019 ; signature nouvelle Convention 2019-2021 : présentation programme et répartition des tâches
10. Préparation de l'Assemblée Générale extraordinaire : proposition de statuts renouvelés
11. Préparation de l'Assemblée Générale
  - a. Proposition de rénovation du règlement intérieur
  - b. Statut fiscal de l'association
  - c. Projets des groupes de travail à recenser
  - d. Renouvellement du Conseil d'Administration/cooptation
  - e. Réflexion sur la gouvernance (tâches Président – bureau)
  - f. Propositions de dotation, adhésion, contribution membre associé pour 2021
  - g. Intervenants à inviter ?
12. Projets de journées techniques en 2021
13. Communication : site web (développements pour inscription en ligne, donateurs, exposants... ; amélioration de l'interface recherche de documents)
14. Point sur le groupe de concertation GENEM (Gestion des Éléments Nutritifs et des Emissions dans les Milieux) issu MAA et MTES
15. Questions diverses

---

13 personnes sont présentes physiquement et 4 par téléphone. Les absents ont envoyé 5 pouvoirs : le quorum de 14 est atteint.

La réunion est ouverte à 13h46.

### **1. Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration**

L'ordre du jour est approuvé sans ajout ni commentaire.

### **2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 septembre 2019**

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans réserve.

### **3. Modification de la composition du Conseil d'Administration**

- Le remplacement de Jean-Jacques Gailleton par Jean-Robert Moronval au titre de la DGER est coopté à l'unanimité.
- Le remplacement d'Olivier Goujard par Cédric Monprofit au titre de K+S est coopté à l'unanimité.
- Suite à la démission de Blaise Leclerc au titre de l'ITAB, son siège est vacant au sein du 2<sup>ème</sup> collège ; Rémy Duval maintiendra le contact avec l'ITAB pour assurer son remplacement.
- Philippe Eveillard (UNIFA) annonce qu'il prendra sa retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il est en fin de mandat d'administrateur et sa remplaçante, qui prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> février 2020, sera candidate à sa succession en tant qu'administrateur du COMIFER. Elle pourra être élue lors de la prochaine Assemblée Générale.

### **4. Point sur le Label COMIFER, avenir du Groupe d'appui (nouveau RMT BOUCLAGE)**

Suite à la première série de labellisation début 2019, 3 nouveaux outils ont été labellisés le 1<sup>er</sup> octobre 2019, après que le comité de labellisation a demandé certains compléments d'information qui lui ont permis de préciser son niveau d'exigence. Cela porte à 16 le nombre d'outils labellisés à ce jour. Ocacia va procéder aux audits de surveillance.

Les mises à jour de version de 8 outils ont été reçues avant la date limite qui était fixée au 10 janvier dernier.

Par ailleurs, le COMIFER a récemment reçu une nouvelle demande de labellisation, qui sera traitée au printemps.

Les résultats de cette première vague de labellisation ont été présentés aux GREN : d'abord une réunion des animateurs des GREN a été organisée au MAA le 27 juin 2019, puis à ce stade 5 GREN ont bénéficié de présentations de restitution : Île-de-France (Marie de Bandt le 10 juillet), Pays de la Loire (David Leduc le 6 septembre), Occitanie (Christine Le Souder le 1<sup>er</sup> octobre), Auvergne-Rhône-Alpes (Francesca Degan le 3 décembre) et Centre (Bernard Verbèque le 12 décembre).

De façon générale, suite aux restitutions qui ont permis d'amples explications sur le label, les GREN accueillent favorablement la démarche même s'ils attendent souvent en complément une comparaison du résultat à une référence. Les inter-comparaisons ont apporté la preuve que les outils labellisés n'entraînent pas une surestimation systématique des doses calculées par rapport aux arrêtés référentiels régionaux quand on dispose de calculs correspondants. Sinon, il n'apparaît pas de forte hétérogénéité systématique entre les résultats des outils. Il serait par ailleurs utile d'avoir des retours des contrôleurs suite aux premiers contrôles sur les résultats des outils labellisés.

#### Cas spécifique du GREN de Bretagne :

Le GREN de Bretagne exprime depuis longtemps des réticences vis-à-vis de la labellisation des outils de calcul de la dose prévisionnelle d'azote, par crainte que les outils n'aboutissent à des doses trop

élevées au regard du risque environnemental perçu de façon particulièrement sensible dans cette région. C'est une raison qui pourrait expliquer pourquoi il n'est pas pressé de finaliser ses 60 cas-types et reste sur une position de stricte application réglementaire des doses calculées suivant la méthode du GREN-Bretagne. Le COMIFER lui a adressé un courrier le 15 octobre pour l'informer de l'urgence de disposer de ces cas-types pour ne pas reporter davantage la labellisation qui devrait être possible pour septembre 2020, et du fait que le COMIFER pourrait utiliser les cas-types actuellement disponibles afin de répondre à la demande pressante des éditeurs d'outils. Il insiste sur le fait que le Label COMIFER ne valide que la méthode, mais pas le résultat des calculs : il ne se substituera pas au ministère à des fins réglementaires.

Le COMIFER a ensuite adressé un courrier au Ministère de l'agriculture (BESEC) le 19 décembre pour lui demander de clarifier sa position et d'afficher son soutien au COMIFER dans cette démarche.

On peut en effet déplorer la dichotomie voire la contradiction qui existe entre les rôles du Préfet qui non seulement anime les activités du GREN (expertise) mais aussi, en même temps, décrète la méthode de calcul par arrêté référentiel régional. **Le MAA recommande à la fois au COMIFER et aux services déconcentrés de poursuivre le travail constructif pour convaincre le GREN que le label apporte des éléments objectifs d'évaluation de la qualité des outils, et ne conduit pas à justifier des doses excessives.** Selon lui, cela pourra prendre du temps et il faut l'accepter, surtout dans une région comme la Bretagne qui a un historique de contentieux.

Pour le COMIFER, le cahier des charges du label pourra évoluer pour répondre aux inquiétudes des pouvoirs publics ; il permet d'ores et déjà d'impliquer les éditeurs dans une démarche vertueuse de recherche de qualité.

Néanmoins, on se trouve actuellement dans une situation d'impasse et de dialogue de sourd devant le refus du GREN de Bretagne de valider les cas-types.

**Le CA rappelle au MAA l'importance que le label revêt pour les éditeurs d'outils de calcul de la dose N et renouvelle sa demande de soutien officiel.**

Le GREN de Bretagne se réunit le 23 janvier prochain et l'on espère que ce sera l'occasion pour lui de faire avancer favorablement cette question.

#### Autres informations :

- La 1<sup>ère</sup> tranche de la redevance sur 3 ans s'élève à 13 115 € HT pour tous les outils labellisés en 2019.
- La marque du Label COMIFER a été déposée le 26 novembre 2019 auprès du cabinet IPSILON : le délai de carence fait que l'on ne pourra pas communiquer sur son nom ni son logo avant le 26 mai 2020.
- La date de la prochaine réunion du groupe d'appui est à fixer au cours du premier trimestre 2020.

#### **5. Bilan des Rencontres COMIFER-GEMAS 2019**

Sur 429 inscrits, on a compté **418 participants effectifs**, soit 4 % de plus qu'en 2017, en provenance de toutes les régions de France et de 5 autres pays (Belgique, Côte d'Ivoire, Luxembourg, Maroc, Espagne). On y a compté 107 étudiants de 10 écoles différentes.

Parmi eux 70 % étaient payants, dont 74 % à plein tarif et 26 % à demi-tarif, et 50 conventions de formation avec Gicper.

Il y a également eu 25 participants sur packs de 5 entrées, achetés par Arvalis, Timac Agro, Galys, K+S et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

146 cotisations individuelles sont à inscrire aux R19 (contre 166 en 2017)

Le contenu a permis de proposer aux participants :

- 23 présentations orales
- 44 posters

- 6 exposants dont 1 nouveau (SCP Science) – à comparer avec 10 en 2017
- Les partenaires étaient les suivants :
- 9 sponsors (Unifa, Yara, Eurochem, Terrena, Dijon Céréales, K+S, ICL, Tessengerlo, Timac Agro)
  - 5 partenaires institutionnels (AFES, CRA Bourgogne-Franche-Comté, Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, AgroSup Dijon, Apecita)
  - 9 partenaires média (Circuits Culture, Cultivar, Perspectives Agricoles, Référence Appro, Référence Environnement, Relations Culture, Semences et Progrès, Yvoir.fr, Cultivar TV)

Le plan de communication a inclus :

- Un teasing Vidéo (sept 2019)
- Un plan Média (print et digitale) – Campagne (annonces + bannières) de mai à décembre 2019 – Publi info – Tribune rédactionnelle
- Un e-mailing auprès de 6 400 cibles (Save the date le 28/09/2018, Programme en juin 2019, Ouverture des inscriptions le 4 juillet, Infos animations et relances jusqu'au 4 novembre)
- Les réseaux sociaux LinkedIn et Twitter
- Des relais via les partenaires (APCA, RMT F&E, AFA, AFES, AAF, Unifa, etc.)
- Des animations, avec en particulier en espace de « Stage Dating » avec 5 offres (Arvalis, Eco Sol, ITB, CA Nord-Pas-de-Calais, Unifa)

Les nouveautés de cette édition étaient les suivantes :

- Inscriptions en ligne
- Vote en ligne pour le Prix des 2 meilleurs posters (25 % de participation contre 32 % en 2017 via papier)
- Partenariat APECITA pour l'Espace Stage Dating
- Partenariat AgroSup Dijon pour la rédaction des comptes-rendus des présentations orales de chacune des 7 thématiques et dans la prochaine Lettre du COMIFER
- Soirée Rencontres sur le site > lecture posters

Les actes ont été mis en ligne le 2 décembre 2019.

L'enquête de satisfaction a été envoyée le 28 novembre à 262 cibles (hors étudiants excepté VetagroSup et AgroSup Dijon), elle a reçu 37 % de répondants, qui ont fait part d'un taux de satisfaction de 39 %, ce qui paraît étonnamment faible.

Les points forts cités indiquent un contenu riche, intéressant au plan scientifique, technique et réglementaire, ainsi qu'une bonne organisation générale.

Les points faibles concernent des présentations jugées déconnectées des réalités terrain ou difficilement applicables pour un conseil terrain, un manque d'exposés de vulgarisation, des exposés trop denses avec trop de diapositives, trop d'exposés et un manque de temps (15') pour aborder un sujet et aller au fond ; et enfin l'absence de contribution traitant du Soufre.

Les sessions préférées sont dans l'ordre croissant :

- N°1 : Session 2 : PRO : vers l'économie circulaire
- N°2 : Session 5 : La fertilisation... des nouveaux fronts
- N°3 : Session 1 : Politiques publiques et réglementaires

Le résultat des Rencontres 2019 est positif et s'élève à +47 k€, sans compter le temps de travail de la Déléguée générale.

Il convient de réfléchir dès à présent à la préparation de la prochaine édition : comité d'organisation, choix du lieu (Sophie Droisier a déjà reçu plusieurs sollicitations de Palais des congrès).

## 6. Journée technique pH et fertilité des sols du 12 mars 2020

Un « Save the date » a été diffusé en octobre 2019 et l'information a été relayée lors des Rencontres de Dijon. Cette journée se tiendra le 12 mars 2020 de 9h30 à 16h30 à l'APCA (Paris 8<sup>ème</sup>). Les inscriptions seront ouvertes en ligne avant la fin du mois de janvier 2020.

Cette journée thématique répondra à des enjeux forts, le pH des sols constituant un paramètre essentiel, en interactions multiples avec :

- la structure physique des sols,
- le cycle de l'azote (volatilisation d'ammoniac, dénitrification),
- l'activité biologique du sol,
- la biodisponibilité des éléments nutritifs (phosphore, oligo-éléments)
- la mobilité des éléments traces métalliques comme le cadmium.

Ces interactions multiples rendent importante la maîtrise des phénomènes d'acidification ou la gestion des cultures adaptée au pH du sol.

Les objectifs de cette journée sont de deux ordres :

- Aborder les enjeux techniques et scientifiques déterminés par le pH et portant sur la durabilité de la fertilité des sols.
- Présenter les actions mises en œuvre dans divers contextes, pour remédier au risque d'acidification des sols cultivés et des prairies et améliorer la nutrition des plantes dans les différentes valeurs du pH.

Cette journée cible un public de chercheurs, enseignants, prescripteurs/conseillers techniques de chambre d'agriculture, responsables agronomiques de coopérative et de négoce, acteurs économiques (producteurs d'engrais et d'amendements), directeurs et ingénieurs agronomes des laboratoires d'analyse de terre, prestataires de services... (environ 200 personnes attendues).

Le programme est finalisé, il portera le matin sur les enjeux techniques et scientifiques, et l'après-midi sur les actions mises en œuvre. 12 intervenants ont été sollicités depuis cet été.

Dès que les inscriptions seront ouvertes, l'AFES, le GEMAS, le RMT BOUCLAGE... pourront relayer l'information.

La participation à cette journée n'implique pas l'adhésion au COMIFER : il y aura un tarif adhérent et un tarif non-adhérent. Les tarifs vont être calculés suite à la réception des derniers devis.

On décide de supprimer la pause-café de l'après-midi pour permettre de terminer la journée plus tôt, à 16h30.

Les devis pour des relais sur d'autres sites (option multiplex) sont très élevés et le Conseil d'Administration recommande d'y renoncer. Néanmoins, la captation vidéo est utile pour conserver les archives et les mettre à disposition du plus grand nombre sur le site web du COMIFER. Il faudra penser à faire autoriser les participants à être filmés lors de leur inscription en ligne.

## 7. Comptes provisoires 2019 (à approuver par l'Assemblée Générale le 1<sup>er</sup> avril 2020)

Le résultat 2019 est positif pour un montant d'env. +2 400 €.

Parmi les dépenses, on n'avait pas anticipé

- les frais de dépôt de marque pour le label (3 450 €)
- les frais d'expert-comptable et fiscaliste (4 700 €)

En revanche, le COMIFER tire bénéfice de 2 événements bénéficiaires en 2019 :

- la journée technique de mars
- et les Rencontres de Dijon en novembre.

Cela permet d'augmenter le temps de travail de la Déléguée générale à 90 %.

## 8. Budget provisoire 2020

Lors de la dernière réunion du Comité de labellisation, ses membres ont soulevé la question de leur défraiement : ➔ **Le CA valide le fait de rembourser les frais de déplacement des experts (et le repas le cas échéant), mais pas leur temps de travail, qui est basé sur du bénévolat.**

Le montant des salaires et charges est basé sur les temps de travail suivants :

- Marie de Bandt à 80 % d'avril à juillet puis à 100 % d'août à décembre,
- et Sophie Droisier à 90 %.

Marie n'ayant plus l'usage du bureau de Boigneville, ➔ **Le CA valide la dénonciation de la convention d'hébergement avec Arvalis en 2020.** Il y a des bureaux de stagiaires Arvalis en cas de besoin à Boigneville.

Par ailleurs, il conviendra d'évaluer la nécessité d'équiper Marie de Bandt d'un téléphone portable ou le bureau d'une deuxième ligne fixe.

## 9. Convention MAA : Clôture convention 2018-2019 ; signature nouvelle Convention 2019-2021 : présentation programme et répartition des tâches

La convention 2018-2019 a été clôturée dans les temps, son contenu a été réalisé malgré le départ anticipé de Marie, avec une légère modification des temps de travail respectif de Sophie (+) et Marie (-). Le rapport final a été envoyé le 16 décembre et le COMIFER est maintenant en attente du dernier versement.

La convention 2019-2021 porte sur une durée rallongée à 22 mois (du 3 déc. 2019 au 2 oct. 2021), comprenant une période de mise en œuvre sur 18 mois et une période de 4 mois utilisable pour rédiger puis valider le rapport final au niveau du MAA. Cela constitue un avantage en termes de visibilité avec un montant de la subvention de 108 930 €, correspondant à 77 % des dépenses totales (139 084 €), constituées essentiellement du temps de travail (156 j. de Sophie et 141 j. de Marie sur 18 mois).

Son contenu mobilisera les Groupes thématiques pour certains sujets.

Projet : « Animation des travaux techniques pour les référentiels de calcul de la dose d'azote et soutien des événements du COMIFER, de ses travaux et de ses publications »

- 1) Appui technique à la mise en œuvre des réglementations (plus large que la Directive Nitrate) ayant trait à la gestion des éléments nutritifs et des émissions vers le milieu : actualisation des références, calcul de l'incertitude, recommandations et références pour ajuster les doses d'N aux besoins des CIVE et aux apports d'azote des digestats... ;
- 2) Poursuite du travail de parangonnage des méthodes de raisonnement (principes scientifiques, mise en œuvre) en matière de fertilisation azote, phosphore, potassium dans quelques pays européens ;
- 3) Participation aux actions de communication : actions consécutives aux Rencontres de la Fertilisation Raisonnée et de l'Analyse COMIFER-GEMAS 2019 et préparation des Rencontres 2021 ;
- 4) Soutien à l'organisation de deux journées thématiques, l'une en 2020 et l'autre en 2021 ;

- 5) Amélioration des fonctionnalités du site Internet du COMIFER pour augmenter son utilisation par le public professionnel et scolaire ;
- 6) Soutien au fonctionnement des groupes thématiques.

#### 10. Préparation de l'Assemblée Générale extraordinaire : proposition de statuts renouvelés

Il est nécessaire de renouveler les statuts pour les mettre en adéquation avec le fonctionnement actuel de l'association : un projet de nouveaux statuts a été adressé à tous les membres du CA en décembre 2019, avec un projet de courrier.

⇒ **Le Conseil d'Administration n'a pas d'autre suggestion de modifications et proposera ce projet de statuts aux adhérents.**

Les suites à envisager sont les suivantes : il faut convoquer une AG extraordinaire avant l'AG ordinaire (qui traitera, elle, du Règlement Intérieur). Compte tenu des statuts, il faudra prévoir de diffuser trois convocations :

- 1<sup>ère</sup> convocation (quorum  $\frac{3}{4}$ ) : 6 février 2020 ;
- dans l'hypothèse très probable où le quorum n'est pas réuni, 2<sup>ème</sup> convocation (quorum  $\frac{1}{2}$ ) : 27 février 2020 ;
- si le quorum n'est encore pas réuni, 3<sup>ème</sup> convocation (sans quorum) : pour AG au 1<sup>er</sup> avril.

⇒ **Dans le courrier de convocation, il conviendra d'indiquer le risque élevé de non-atteinte du quorum aux deux premières convocations, et prévoir ainsi de pouvoir délibérer valablement lors de la 3<sup>ème</sup> convocation. Pour les deux premières convocations, on demandera aux adhérents d'informer de leur venue et on informera en retour du risque d'absence de quorum afin de leur éviter un déplacement inutile. Il sera cependant nécessaire de constater l'absence de quorum le jour-dit.**

#### 11. Préparation de l'Assemblée Générale

- a) Proposition de rénovation du règlement intérieur

Le projet de texte a été adressé aux membres du CA (avec un projet de courrier pour les adhérents), qui ne suscite pas d'autre réaction. ⇒ **Le Conseil d'Administration proposera ce projet de RI aux adhérents pour discussion et vote à l'AG du 1<sup>er</sup> avril.**

- b) Statut fiscal de l'association

Suite à l'analyse réalisée par le fiscaliste et une réunion complémentaire le 10 janvier 2020, il nous est demandé de choisir le statut fiscal du COMIFER (TVA ; impôt sur sociétés...).

##### Constats :

Le statut fiscal du COMIFER n'est pas aux normes et nous expose fiscalement à un redressement rétroactif sur 3 ans en cas de contrôle ; en particulier d'une part, l'absence de sectorisation ne permet pas de récupérer la TVA, et d'autre part, l'assujettissement à la TVA est en contradiction avec l'obligation d'adhésion pour participer aux Rencontres.

##### Préconisations :

La sectorisation des Rencontres entraînerait des surcoûts difficilement supportables, donc ne pas « tout changer » dans notre fonctionnement. Ainsi, il semble plus favorable de maintenir

l'assujettissement du COMIFER à la TVA, mais de présenter nos comptes et les appels à cotisation différemment.

Les tarifications soumises à TVA doivent nécessairement correspondre à un service rendu, alors que la philosophie du COMIFER n'est pas celle d'un prestataire de services. Faut-il faire évoluer cette philosophie ?

Evolution majeure à envisager pour 2021 :

Le COMIFER gardera son statut d'Association Loi 1901 à but non lucratif (c'est-à-dire sans distribution des résultats à ses membres), mais avec des activités à caractère lucratif : ainsi, tout le fonctionnement du COMIFER rentre dans l'assujettissement (avec TVA), tout en faisant correspondre le fonctionnement de l'association à une activité « lucrative » qui justifierait un assujettissement à TVA (pour service rendu). Ainsi :

- Il faudra déconnecter toute inscription à un événement, de l'adhésion à l'association (donc modifier le système d'inscription historique des Rencontres) ;
- Serait-il opportun d'envisager de proposer une adhésion individuelle symbolique (de 10 € par exemple) hors TVA + une participation financière à 1 ou plusieurs Groupe(s) de Travail, avec TVA ?
- Les dotations et contributions des Membre Associé incluront la TVA.

Cela impliquera potentiellement une imposition (impôt sur les sociétés), sauf si le bénéfice est nul.

Il faut rendre cohérents entre eux les 3 systèmes d'adhésion actuels.

→ Pour assurer le suivi de cette question, le CA propose :

- De constituer un petit groupe de réflexion *ad hoc* : Rémy Duval, Marc Lambert, Sophie Droisier, Cédric Delame (directeur adjoint d'AgroTransfert ; accord à confirmer), Aurélia Michaud pour mener une réflexion en vue d'une décision en Assemblée Générale ordinaire complémentaire, à l'automne 2020, et qui pourrait être couplé à un Conseil d'Administration (date à fixer lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> avril) ;
- De faire des simulations d'ici la réunion de cette Assemblée Générale de l'automne avec différents montants de cotisations et d'inscriptions aux événements. L'Assemblée Générale d'automne devra fixer le montant des cotisations pour 2021 puisque nous ne sommes pas en mesure de bien évaluer à la date présente, les conséquences d'un assujettissement complet à la TVA (cf. point 11.f).

c) Projets des groupes de travail à recenser

Le président a adressé un courrier aux animateurs de groupes pour leur rappeler le contenu de la convention avec le MAA.

d) Renouvellement du Conseil d'Administration/cooptation

Les cooptations qui viennent d'être décidées au présent CA devront être confirmées en Assemblée Générale. Les 3 présidents de collège doivent identifier des candidats pour occuper les sièges qui seront vacants. L'appel à candidature doit aussi être joint à la convocation à l'Assemblée Générale, avec demande de CV et profession de foi.

e) Réflexion sur la gouvernance (tâches Président - bureau)

Pour l'élection du nouveau bureau en avril 2020, on a besoin de candidatures. Il serait opportun de réfléchir à une nouvelle organisation/une nouvelle répartition des tâches entre les membres du bureau, pour diminuer les sollicitations auxquelles le président doit répondre.



Il manque un candidat président. Théoriquement c'est le tour du 3<sup>ème</sup> collège, dont le président actuel, Marc Lambert, ne souhaite pas se présenter.

f) Propositions de dotation, adhésion, contribution membre associé pour 2021

Rappel des tarifs 2020 : Cotisation individuelle : 90 € ; Membre Associé : 550 € ; Dotation par collège : 10 290 € HT.

⇒ La question est reportée à la réunion de l'Assemblée générale de l'automne car liée au statut fiscal de l'association (cf. point 11.b).

g) Intervenant à inviter

Le Conseil d'Administration estime que l'invitation d'un intervenant externe est souhaitable et appréciée des participants. Deux sujets susceptibles de justifier une invitation sont suggérés :

- Lien entre fertilisation et biodiversité
- Biostimulants / fertilisation et santé des plantes → Quelqu'un de l'ANSES qui connaît un intervenant neutre sur le sujet, capable de faire un état des lieux des connaissances ?

## 12. Projets de journées techniques en 2021

Le COMIFER s'est engagé vis-à-vis du MAA à organiser une journée technique au printemps 2021, que nous devons préparer dès maintenant (disponibilité de salle, d'intervenants...).

Le Conseil d'Administration a reçu les deux propositions suivantes :

- **Sait-on interpréter les analyses de MO sol pour l'agriculture ?** (à organiser avec le GEMAS ?)  
Motivation : La matière organique des sols est un sujet à la mode, pourtant on ne sait pas trop bien ce qu'on mesure et ce qu'on peut faire de ces mesures (sinon des bilans C). De nombreux travaux sont menés sur le sujet : Claire Chenu a travaillé sur la structure fine des sols, il y a aussi eu des travaux d'ordre agronomique en Belgique, en Suisse...
- La fertilisation PK (proposition de Laurent Varvoux)  
L'évolutions des teneurs en PK dans les sols (baisse dans certaines régions : carence en K sur maïs à l'Ouest) a des impacts sur les rendements. On pourrait présenter des nouveautés (OAD ...), le lien avec les analyses de sol (infrarouge...), l'agriculture de précision (modulation intra-parcellaire...).  
Un problème est que certains projets en cours n'auront pas encore livré leurs résultats en 2021. De plus, on a déjà traité de P en 2017.
- M. Lambert propose de consacrer une journée à présenter et discuter des résultats marquants du RMT F&E en lien avec les travaux du COMIFER, pour montrer le lien entre les deux communautés et donner une audience plus large aux résultats du RMT. Cependant, le RMT F&E sera alors terminé depuis plus d'un an. D'autre part, attention au risque de confusion entre le RMT et le COMIFER.

⇒ Le CA retient le sujet « Matières organiques des sols » comme intéressant et dans l'air du temps. Le groupe FORBS l'a déjà abordé lors de sa réunion de novembre 2019 et pourrait se mobiliser sur le sujet (en lien avec les autres groupes). Pascal Denoroy se rapproche de Matthieu Valé pour engager la réflexion sur le projet.

### **13. Communication : site web (développements pour inscription en ligne, dotateurs, exposants... ; amélioration de l'interface recherche de documents)**

Le site web contient beaucoup d'information mais on constate qu'elle est difficile à trouver via le module de recherche interne. L'information est parfois plus facile à trouver via un moteur de recherche externe. De ce fait, le site n'est que peu consulté, ou principalement pour des Actes des Rencontres.

Le besoin de développer un outil intégré de recherche de documents fait l'objet d'un engagement, dans la convention avec le MAA, de définir un cahier des charges : il s'agit d'un chantier pour cette année 2020 → **Montage d'un groupe de travail (Marie, Sophie, Pascal... à étendre).**

D'autres fonctionnalités doivent également être améliorées ou développées : récupération d'appels à communications, inscriptions d'exposants et sponsors, fonctionnalités comptables (avoirs...)...

La prochaine Lettre du COMIFER sera publiée en avril 2020.

### **14. Point sur le groupe de concertation GENEM (Gestion des Eléments Nutritifs et des Emissions dans les Milieux) issu MAA et MTES**

Le COMIFER est invité à participer à ce Groupe de concertation, aussi il est important d'y être présent même si tous les sujets ne nous concernent pas forcément (réglementation), à la fois pour les membres du CA sur les sujets politiques et pour Marie de Bandt sur les sujets d'ordre technique.

Les sujets traités récemment, lors des dernières réunions auxquelles le Président a participé, sont les suivants :

- Etude des Plans d'Action Régionaux par OIEau (Office International Eau)
- Présentation du programme et des études du CST
- Dossiers nationaux : mise aux normes, rapportage zones vulnérables, qualité eau, révision PAN
- Qualité de l'air : PREPA (contentieux... → plan d'action NH<sub>3</sub>)

Le participant peut faire suivre ces informations aux Groupes de Travail du COMIFER, pour info et réaction éventuelle (transmettre les comptes rendus des réunions du GENEM aux animateurs des GT).

Certains sujets importants sur le plan réglementaire rendent la participation du COMIFER particulièrement importante. On pense notamment à la préparation du 7<sup>ème</sup> Programme d'Action Nitrate.

Qui peut participer aux réunions du GENEM en l'absence de Marie ? (prochaine réunion le 6 février, et l'on pourrait passer à plus de 3 réunions/an) : → **solliciter les administrateurs qui sont dans le groupe d'appui à la Directive Nitrate, pour avoir au moins un titulaire et un suppléant identifiés sur le long terme.**

### **15. Questions diverses**

- Le COMIFER est sollicité par Le Havre Seine Métropole pour intervenir 2 heures en Normandie en juin 2020 sur les minéraux essentiels aux cultures, pour un syndicat qui gère les bassins d'alimentation de captage, devant un public d'exploitants agricole notamment, une trentaine de participants attendus.

Cette intervention demande un temps important de préparation, pour un public non ciblé habituellement par le COMIFER.

⇒ **On décline cette invitation, faute de disponibilité et de moyens humains.**

- Information de Bruno Félix-Faure : sur l'année 2020, il co-animera le GT SAB avec Hélène Lagrange (Arvalis) pour une passation, puis Hélène animera seule ce GT à partir de 2021.

Prochaine réunion du Conseil d'Administration : le **mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020 après-midi**.

La séance est levée à 17h43.

Nathalie HEURTAUX  
Secrétaire  


Pascal DENORROY  
Président  
